

Collection “ Au Quotidien ”

FLAMANDS DE BRUXELLES QUELLE REPRÉSENTATION ?



INTRODUCTION

Si tout le monde est généralement d'accord sur le statut bilingue de Bruxelles, les points de vues divergent cependant sur le nombre réel de néerlandophones à Bruxelles. Cette proportion est assez difficile à évaluer étant donné qu'on ne peut, en Belgique, recenser les habitants suivant leur langue, leur religion ou leur « ethnologie ». Il n'est cependant pas interdit d'essayer d'estimer cette proportion dans des buts scientifiques.

L'Association pour le Développement de la Recherche Appliquée en Sciences Sociales (ADRASS), ASBL s'occupant de démographie¹, a réalisé une étude exploratoire² en juin 2010 s'intéressant à la problématique des Bruxellois néerlandophones. Cette étude, réalisée par André Lambert et Louis Lohle-Tart, met en évidence les évolutions numériques de cette communauté néerlandophone bruxelloise et les implications de cette proportion de néerlandophones du point de vue de la représentativité politique.

C'est à partir de cette analyse, des graphiques et des chiffres établis par l'ASBL ADRASS que nous nous basons pour cette analyse. Elle va tout d'abord s'intéresser au nombre et au pourcentage exact de Bruxellois néerlandophones ainsi qu'à l'évolution de ce pourcentage. Ensuite, on analysera les migrations de cette catégorie de population. Le dernier point abordé sera l'importance de la représentativité politique et judiciaire des néerlandophones proportionnellement au pourcentage qu'ils représentent à Bruxelles. Si cette publication se base sur les calculs et graphiques d'ADRASS, elle n'a pas la prétention de ré-expliquer la manière dont ces calculs ont été obtenus mais seulement d'expliquer les résultats qui en découlent. Cette analyse prendra également en compte la nouvelle réforme de l'État, adoptée récemment, ainsi que les faits historiques.

I. LES FLAMANDS DE BRUXELLES : HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX

Historiquement, Bruxelles est bien une ville « flamande », dans le sens où la majorité de sa population parlait un patois flamand au début de l'époque contemporaine. Cependant, à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, Bruxelles va petit à petit se « franciser », ou en tout cas se « déflamandiser » non seulement en raison de la conversion linguistique des Bruxellois « d'origine » mais également avec l'immigration wallonne dans la capitale (qui se poursuivra jusqu'à nos jours) qui, bien que parlant des dialectes wallons au départ (à l'exception de la bourgeoisie), va se franciser par la suite. Ce processus va encore s'accélérer à partir de 1830, date de l'indépendance du pays, étant donné que le français est, à l'époque, la seule langue officielle du royaume. Pour la bourgeoisie et les hauts-fonctionnaires, parler français était alors synonyme d'ascension sociale. La « déflamandisation » de Bruxelles va continuer à croître de 1830 jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle : les immigrants wallons ne parlant que le wallon (et plus tard, le français) et les néerlandophones apprenant de plus en plus le français. Dès la seconde moitié du 20^{ème} siècle, les Flamands de Bruxelles commencent à être mis en minorité dans la capitale non seulement à cause de l'arrivée massive de Wallons mais de celle des immigrés. La francophonie s'étend d'ailleurs au delà des frontières de Bruxelles-Capitale, dans les communes dites « à facilités linguistiques notamment ».

En 2008, on dénombre 40.026 électeurs flamands à Bruxelles-Capitale, c'est-à-dire 8,6% des électeurs au total contre 91,4% de francophones. Si l'on prend en compte l'ensemble de la population, en ce compris ceux qui ne sont pas électeurs (c'est-à-dire les enfants et les jeunes de moins de 18 ans) et les étrangers de Bruxelles, cela donne 66,5% de Belges francophones, 28,1% d'étrangers et seulement 5,3% de Flamands.

II. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FLAMANDS BRUXELLOIS

Afin de comprendre l'évolution de la population flamande en Région de Bruxelles-Capitale en termes de personnes et non de pourcentage, il faut prendre en compte deux facteurs : les taux de mortalité et de natalité. Le premier ne change que très peu par rapport aux taux des francophones et ceux des étrangers. En revanche, en ce qui concerne le taux de natalité, il diffère sensiblement. La moyenne bruxelloise est de 1,83 enfant par femme. Or, si les moyennes pour les francophones et les étrangers sont respectivement de 1,8 et de 1,95, elle n'est que de 1,2 pour les néerlandophones. De plus, étant donné que la grande majorité des étrangers acquérant la nationalité belge se déclarent francophones, on est en droit de dire que le nombre de Flamands de Bruxelles va continuer à diminuer. De plus, le phénomène de « conversion linguistique » de Flamands de Bruxelles va toujours en s'accroissant, lentement mais sûrement.

En 2020, l'étude menée par ADRASS estime que la population totale de Bruxelles-Capitale aura augmenté de 21% par rapport à 2008. Les francophones progresseront de 41% tandis que les néerlandophones perdront 0,6% et les étrangers 21%. Ces chiffres n'annoncent nullement une immigration massive de Wallons vers Bruxelles ou une émigration des étrangers qui y résidaient. Cette augmentation significative du nombre de francophones par rapport aux étrangers s'explique par l'obtention de la nationalité belge par ces derniers. Et l'on sait que la grande majorité des étrangers, quand ils deviennent Belges, choisissent de se déclarer francophones et non néerlandophones. Les Flamands de Bruxelles, eux, diminuent faiblement numériquement (0,6%) mais voient surtout leur pourcentage par rapport à l'ensemble de la population bruxelloise passer de 5,3% à 4,4% en douze ans, soit une perte de 21%. Et le problème n'est pas prêt de se résoudre étant donné que la population flamande est plus « vieillissante » que celle des francophones et des étrangers.

III. LES MIGRATIONS DES FLAMANDS BRUXELLOIS

Avant d'aborder directement ce point, il convient de signaler une constante à Bruxelles-Capitale : les adultes (donc les électeurs) immigrants sont généralement jeunes alors que les adultes émigrants sont plus souvent âgés. Pourquoi cela ? Cela peut s'expliquer de la manière suivante : la majorité des personnes entrant à Bruxelles sont des jeunes ayant trouvé de l'emploi dans la capitale alors que la plupart des émigrants sont des personnes désirant quitter Bruxelles pour des raisons de confort ou de qualité de vie. Ils vont donc s'installer en périphérie ou en province. Suivant cette logique, ces catégories de personnes entrent à Bruxelles sans enfants mais en sortent avec. Cette constante est identique pour les francophones et les néerlandophones.

L'étude d'ADRASS met aussi en évidence la francisation, ou la « déflamandisation » si l'on prend en compte les personnes parlant d'autres langues que les langues nationales (telles l'Anglais, l'Arabe ou le Turc), de Bruxelles. Celle-ci est quasiment accomplie (étant donné que les néerlandophones n'y sont plus que 5,3%) mais on perçoit également, dans les chiffres, le phénomène que les Flamands nomment « tâche d'huile », c'est-à-dire la francisation continue de la périphérie bruxelloise. En effet, on note que le pourcentage de francophones en périphérie dans le nouvel arrondissement d'Hal-Vilvoorde, ne cesse d'augmenter en raison des migrations de francophones de Bruxelles vers la périphérie. Beaucoup de déplacements se font donc entre Bruxelles et la Flandre et il y existe même, en pourcentage, plus de migrations de Bruxellois francophones vers la Flandre que de Bruxellois néerlandophones. De plus, l'émigration de Bruxellois francophones vers la Flandre ne concerne pas seulement Hal-Vilvoorde mais également le reste de la Flandre. Cela signifie donc que le nombre de personnes ayant le Français comme langue maternelle est en constante augmentation dans la périphérie bruxelloise et s'étend même au-delà.

IV. QUELLE IMPORTANCE DES FLAMANDS DE BRUXELLES EN TERMES DE REPRÉSENTATIVITÉ POLITIQUE ET JUDICIAIRE ?

Au Parlement bruxellois, 83 sièges sont dévolus aux députés du groupe linguistique francophone et 17 au groupe linguistique néerlandophone. Compte tenu du nombre réel de néerlandophones à Bruxelles, 5,3% en 2008, le vote flamand est fort représenté et « pèse » en réalité 2,5 fois ce que pèse celui des francophones. En tenant compte de l'évolution de la population, quand on sait que le nombre de francophones ne cessera d'augmenter alors que celui des néerlandophones est en légère baisse, ADRASS estime que ce même vote flamand sera représenté à hauteur de 3,7 fois celui des francophones en 2020.

Au niveau judiciaire, il faut prendre en compte la nouvelle réforme de l'État, entérinée fin de cette année 2011. Cette réforme prévoit que le parquet de Bruxelles-Capitale sera composé de 80% de magistrats francophones et de 20% de magistrats néerlandophones. En matière de justice donc, les flamands de Bruxelles sont donc représentés à hauteur de 3,8 fois celui des francophones. Cependant, ces données sont à nuancer étant donné que de nombreux Flamands vivant en Flandre travaillent à Bruxelles. Le nombre d'affaires concernant des Flamands dépasse donc le pourcentage de néerlandophones à Bruxelles-Capitale.

CONCLUSION

Cette courte publication, basée sur les recherches démographiques d'ADRASS ASBL, aura mis différents points en avant. Tout d'abord le pourcentage réel de Flamands à Bruxelles qui est globalement plus faible que ce que nous présentent les responsables politiques flamands : 5,3%. On sait également que ce nombre va continuer à diminuer en raison de la « francisation » des étrangers de Bruxelles et à l'immigration constante de Wallons vers Bruxelles, et également que la « tâche d'huile » tant redoutée au nord du pays s'accroît non seulement dans la périphérie mais ailleurs en Flandre. Nous avons pu observer un autre phénomène : la représentation politique et judiciaire des néerlandophones à Bruxelles est, au vu de leur nombre réel et du pourcentage qu'ils représentent par rapport à la population globale, assez importante. Et ce phénomène ne peut qu'aller en s'accroissant étant donné que le pourcentage de Flamands bruxellois va aller en diminuant, non seulement à cause de leur faible taux de natalité mais aussi en raison du fait que, dès l'obtention de la nationalité belge, la grande majorité des étrangers se déclarent francophones et non néerlandophones.

Auteur : Julien Milquet
Décembre 2011

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Eglises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00

info@cpcp.be